

## Compte rendu de l'audio conférence du 14 décembre 2020

**L'état des lieux** dans le Bas-Rhin du jeudi 10/12/2020 :

- nombre d'agents présents : 843 (62%)
- nombre d'agents absents : 180
- nombre d'agents vulnérables en ASA : 9
- 2 cas sont en septaines et 1 pour autre motif
- nombre de télétravailleurs : 27% (318 agents dont 62 nomades)

Le pourcentage d'agents qui ont télétravaillé au moins 1 jour par semaine s'élève à 39 %. (535 agents)

### Note sur le forfait mobilité durable :

Le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 et l'arrêté interministériel du même jour instituent, à compter de l'année 2020, un forfait mobilités durables " (FMD) au sein de la fonction publique d'État, pour les agents qui utilisent leur vélo ou ont recours au covoiturage pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail :

- le montant annuel de ce forfait est égal à 100 € au titre des frais engagés en 2020, puis sera fixé à 200 € au titre des frais qui seront engagés en 2021 et les années suivantes ;
- le nombre minimal de jours d'utilisation d'un moyen de transport éligible permettant de bénéficier du forfait, est égal à 50 au titre des frais engagés en 2020, puis sera fixé à 100 au titre des frais qui seront engagés en 2021 et les années suivantes.

La note expose les modalités de mise en œuvre de ce dispositif dont le versement intervient l'année suivant l'utilisation des moyens de transport précités. A ce titre, les premiers versements interviendront à partir du mois de janvier 2021.

### **Opération exceptionnelle de nettoyage des espaces de bureau :**

Une opération exceptionnelle de nettoyage approfondi lié à la crise sanitaire des espaces de bureau va démarrer à compter du 14 décembre dans l'immeuble de la DRFIP. A ce titre, les agents de la société ONET interviendront à partir du milieu d'après-midi.

Pour que cette opération soit un succès, les bureaux devront être débarrassés à l'arrivée des agents d'entretien et les collègues seront invités à quitter la pièce quelques minutes pour une intervention efficace et respectueuse des consignes sanitaires.

La prestation comprend :

- balayage, aspiration, lavage de tous les sols
- nettoyage des meubles et objets meublants (bureaux, tables, meubles bas...)
- nettoyage de tous les points de contact (poignées de porte, interrupteurs, rampes d'escalier)

### **Sites de Molsheim et Erstein :**

Les agents des sites demandent des précisions concernant les modalités d'affectation et les missions dans les Antennes de Molsheim et d'Erstein.

L'accueil sera uniquement généraliste mais traitera toutes les questions.

A Molsheim, l'accueil devra traiter les questions SIP, SIE, CDIF.

Concernant la caisse, elle sera tenue par un agent du SIE.

Les trois sites (Sélestat, Erstein et Molsheim) disposeront des mêmes horaires d'accueil.

Concernant l'Antenne d'Erstein, actuellement quatre agents effectuent les missions d'accueil pour une antenne prévue pour cinq agents.

Les agents peuvent faire une demande de mutation sur Sélestat dans la mesure où des postes sont disponibles.

La priorité se fera sur la base de l'ancienneté.

Concernant les responsables des sites, l'annonce devrait être faite courant de semaine.

### **PCRP :**

Le travail à distance s'effectue sans difficulté. En dessous de deux agents une antenne n'est pas considérée comme viable.

### **Télétravailleurs en situation de santé fragile :**

La direction ne prendra pas de risque concernant les personnes vulnérables.

A ce jour il n'est pas prévu de retour, avant le 15 janvier. Les agents placés en télétravail 5 jours par semaine pour raison médicale, le resteront. En fonction de l'évolution de la pandémie la date

pourrait être repoussée. Si toutefois l'agent souhaite revenir au bureau, il devra fournir un certificat médical.

Cette audioconférence était la dernière de l'année.

La CFTC Drfip 67 est à votre écoute et répond à vos questions.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la permanente régionale

Sandra Périn : [sandraperincftc@gmail.com](mailto:sandraperincftc@gmail.com) 07.69.15.92.36